

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
30/04/2019

Dossier complet le :  
27/05/2019

N° d'enregistrement :  
2019-29-0006

### 1. Intitulé du projet

Accueil de matériaux inertes extérieurs dans le cadre de la remise en état d'une carrière (remblayage partiel) - modification des conditions de remise en état (remblayage partiel par des stériles de production et des matériaux inertes extérieurs)  
Lieu-dit Kervinel - commune de Guilligomarc'h (29300)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DES CARRIERES BRETONNES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel TENNIERE  
président

RCS / SIRET

3 7 7 0 8 0 3 2 0 0 0 1 3 0

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b)	ICPE de type 2760-3 (normalement soumise à enregistrement) incluse dans une ICPE 2510-1 (carrière soumise à autorisation)

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

pendant les 23 ans restant d'exploitation de la carrière :

Talutage des fronts Ouest de la carrière par des stériles de production et des matériaux inertes extérieurs :

▣ quantité de matériaux remblayés (sur 23 ans) :

\* 1 400 000 t de stériles de production

\* 920 000 t de matériaux inertes extérieurs

▣ accueil de matériaux inertes extérieurs par an :

\* 60 000 t au maximum

\* 40 000 t en moyenne

Remblayage effectué hors d'eau, y compris après arrêt de l'exploitation de la carrière

Pas de travaux de démolition prévus

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Offrir aux entreprises du BTP un point unique pour la gestion de leurs matériaux inertes et leur chargement en granulats (phénomène de double fret), limitant ainsi le trafic routier pour ce type d'activité
- Combler une absence d'installation de stockage de déchets inertes sur un grand secteur aux alentours de Quimperlé, Plouay et le Faouët
- Créer un point d'accueil fixe et optimisé au sein de l'excavation pour les stériles de production
- Améliorer les conditions de remise en état (réduction du linéaire de fronts, amélioration de la végétalisation du secteur Ouest, diversification des habitats, corridor de circulation des espèces animales entre le fond et le sommet de la carrière)

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La phase travaux comprendra les dispositions suivantes :

- aménagement de la piste de circulation des camions pour permettre la circulation des véhicules dans les 2 sens
- repanneautage :
  - nouveau plan de circulation à l'entrée,
  - ajout de panneaux précisant les règles de priorité entre engins et camions,
  - ajout de panneaux indiquant l'interdiction de quitter la cabine du camion,
  - ajout de panneaux pour diriger les camions vers la zone de dépotage.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase d'exploitation comprendra les dispositions suivantes :

- application de la procédure d'acceptation des matériaux inertes
- arrosage de la piste supérieure de circulation mis en œuvre en période sèche et de vent
- maintien de toutes les mesures environnementales déjà en place sur la carrière

Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 4.3.2

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  
pas d'autre que la présente

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur du talutage	de 45 mNGF à 117 mNGF (entièrement dans l'excavation actuelle [12 mNGF à 120 mNGF] - pas d'exhaussement)
Emprise du talutage	4,7 ha pour une surface maximale d'excavation de 27,78 ha

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

lieu-dit Kervinel  
29300 GUILLIGOMARC'H

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 03°24'45"O Lat. 47°56'25"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"  
Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

oui et non car l'installation a fait l'objet d'une étude d'impact (à l'époque où l'évaluation environnementale n'existait pas)

Carrière créée en 1976 et dernièrement réautorisée par AP du 31/08/2012

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 4.7.2

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 530015687 de type 2 : « Scorff – forêt de Pont-Calleck »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les rives du Scorff
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC (zone spéciale de conservation) Natura 2000 FR5300026 : « Rivière Scorff, forêt de Pont-Calleck, rivière Sarre » : - adjacent à l'Est de l'établissement "carrière" - à 650 m à l'Est du projet de talutage à proprement parler
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.1.1
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.1.2
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est "déficientaire en matériaux" dans le sens où le projet consiste à accueillir des matériaux inertes extérieurs. Le projet n'utilise pas à proprement parler les ressources naturelles du sol ou du sous-sol qui sont utilisées par la carrière.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.2.1
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.2.2

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.2.3
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espaces déjà intégralement consommés par l'excavation actuelle au sein de l'établissement carrière
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.3.1
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.3.2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.3.3
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.4.1
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.4.2

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.4.3
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.4.4
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.5.1
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.5.2
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents engendrés correspondent aux eaux pluviales circulant sur et dans les matériaux utilisés pour le talutage.</p> <p>Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.5.3</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.5.4



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.6.1
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4.6.2

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir de plus amples détails dans l'annexe 7 - chapitre 6.4

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- le projet vient combler une absence de structure sur un grand secteur aux alentours de Quimperlé, Plouay et le Faouët et induit donc la réduction d'impacts négatifs (stockages sur des terrains non appropriés, distances de transport importantes, absence de double fret donc consommation de ressources pétrolières et émissions gazeuses) ;
- le projet vient très peu modifier les impacts existants sur la carrière (1 ou 2 camion par jour en plus) même s'il se poursuivra jusqu'à la fin d'exploitation de la carrière ;
- le projet a été choisi de manière à limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel et en parallèle à ne pas augmenter de façon significative les nuisances pour les riverains.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 jointe : Complément au formulaire CERFA n°14734\*03 - indice 1

Annexe 8 jointe : Extrait de la carte communale de Guilligomarc'h

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

INZINZAC-LOCHRIST

le, 29/04/2019

Signature







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extension

Nom de la voie

lieu-dit Coët Lorc'h

Code postal

5 6 6 5 0

Localité

INZINZAC-LOCHRIST

Pays

FRANCE

Tél

297369797

Fax

297368686

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

ROIRAND

Prénom

Anthony

Qualité

responsable foncier / environnement

Tél

611480037

Fax

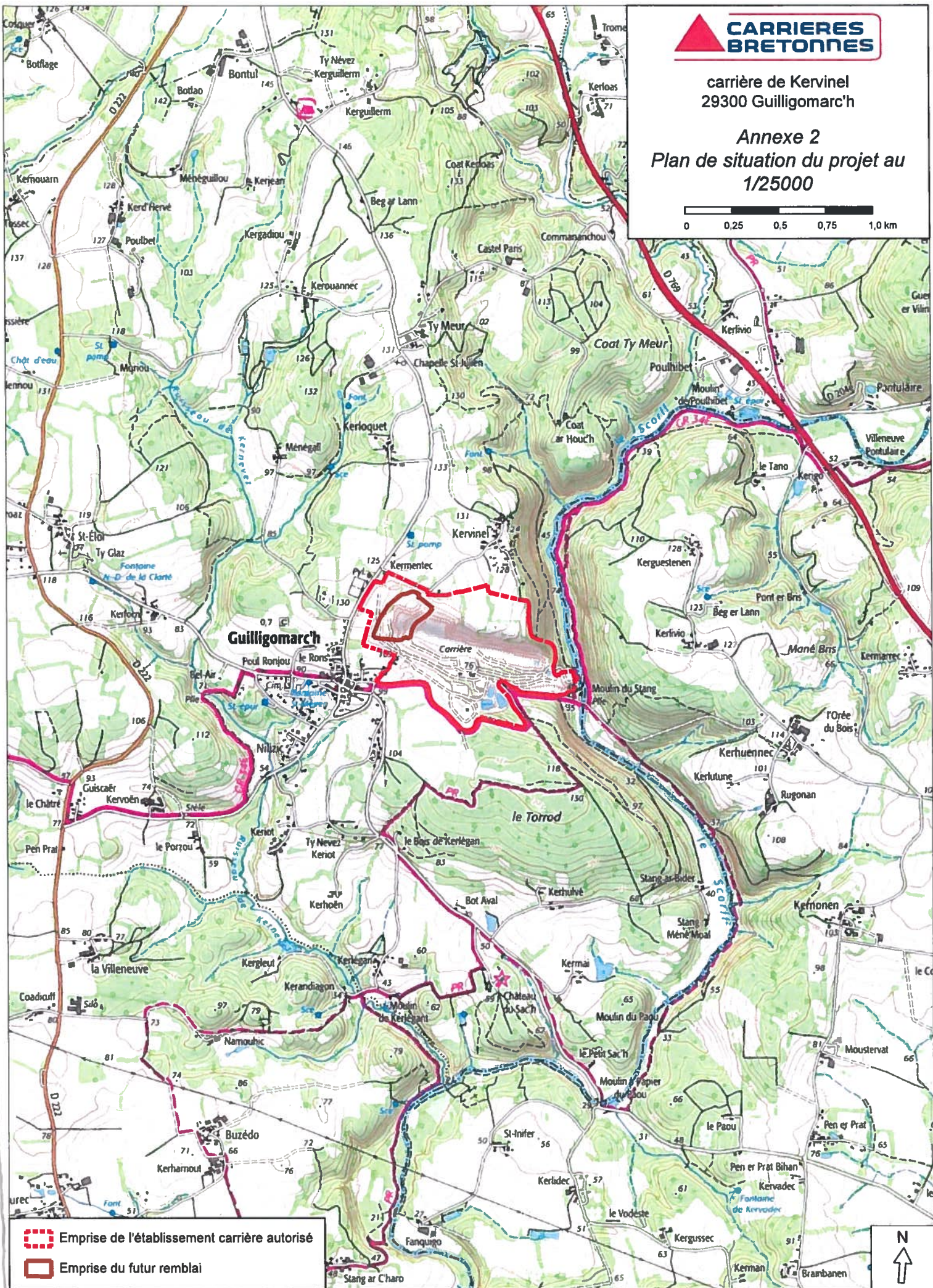
Courriel

anthony.roirand@eurovia.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



**Annexe 2**  
**Plan de situation du projet au**  
**1/25000**



- Emprise de l'établissement carrière autorisé
- Emprise du futur remblai







**Annexe 3a**  
**Planches photographiques décrivant la situation du projet par rapport au paysage**  
**Prises de vue en date du 30/10/2018**

Dans le paysage, en théorie, le remplacement de surfaces minérales massives (constituées par les fronts) par des matériaux inertes minéraux plus prompts à se végétaliser ne peut avoir qu'un impact positif sur l'intégration du site.



*Vue 0 - Vue globale, depuis l'intérieur du site, sur les fronts Ouest actuels où le talutage-remblayage aura lieu*

Les maisons du bourg les plus proches, c'est-à-dire au Sud-Ouest du site, seront protégées de toute perception du stockage par un merlon intégralement végétalisé depuis plusieurs années et faisant 10 m de haut.

A l'Ouest du site, depuis la route d'accès au bourg, la voie communale (VC) 2, toute vision sur le projet est empêchée par la prolongation du merlon précédent vers le Nord.



*Vue 1 - Merlon végétalisé au Sud-Ouest de l'établissement, depuis l'intérieur du site*



*Vue 2 - Merlon végétalisé à l'Ouest de l'établissement, depuis la VC 2, elle-même longée par une haie faisant obstacle paysager*

La maison de Kermentec la plus proche est elle aussi protégée par ce merlon.

La maison de Kermentec la plus éloignée est protégée par :

- Un premier rideau d'arbres au Sud, dans le jardin
- Un deuxième rideau de châtaigniers conservé en bord de route, en limite Nord-Ouest du site
- Un troisième obstacle constitué par un merlon végétalisé derrière les châtaigniers

Bien qu'étant potentiellement la maison la plus affectée par le projet du fait de sa proximité et de son altitude (126 mNGF), l'impact réel paysager sera en fait nul.



*Vue 3a - Rideau de châtaigniers sur la route menant au hameau de Kervinel*



*Vue 3b - Merlon végétalisé derrière les châtaigniers*

Depuis le hameau de Kervinel, le projet restera masqué, tout comme la carrière actuelle. Une frange végétalisée et un merlon édifié dans cet objectif protègent effectivement de toute perception.



*Vue 4 - Merlon au Nord-Est du site, entre le hameau de Kervinel et la carrière*



*Vue 5 - Frange végétalisée à l'Ouest de ce merlon, vue depuis le hameau de Kervinel*

La zone Ouest de la carrière n'est pas perceptible du GR 34E.  
Plus à l'Est, les habitations sont éloignées et le site est masqué par les boisements du bord du Scorff.

En pratique, le passage de fronts minéraux bruts à des fronts talutés ne sera donc pas perceptible.

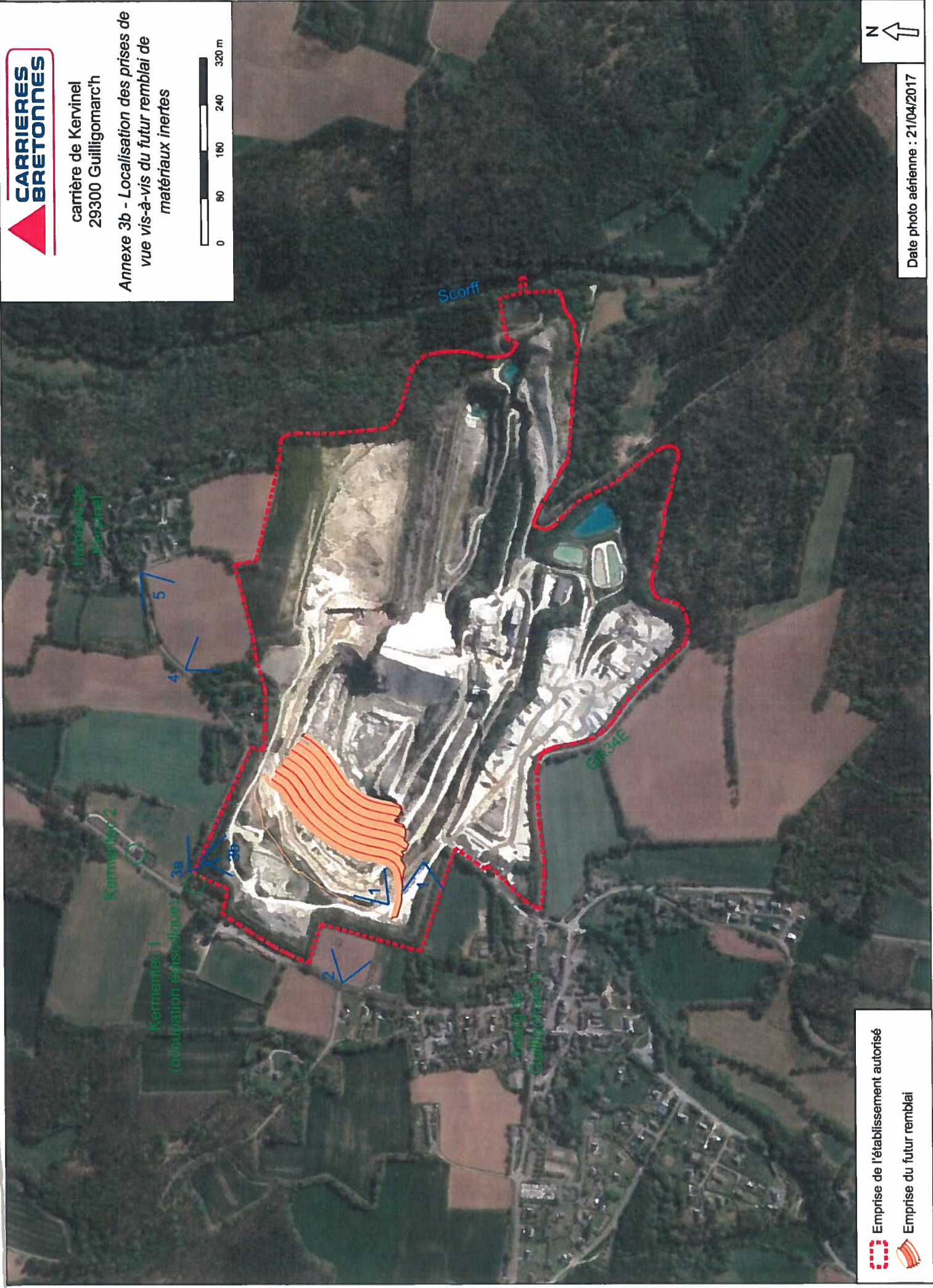


carrière de Kervinel  
29300 Guilligomarc'h

Annexe 3b - Localisation des prises de  
vue vis-à-vis du futur remblai de  
matériaux inertes



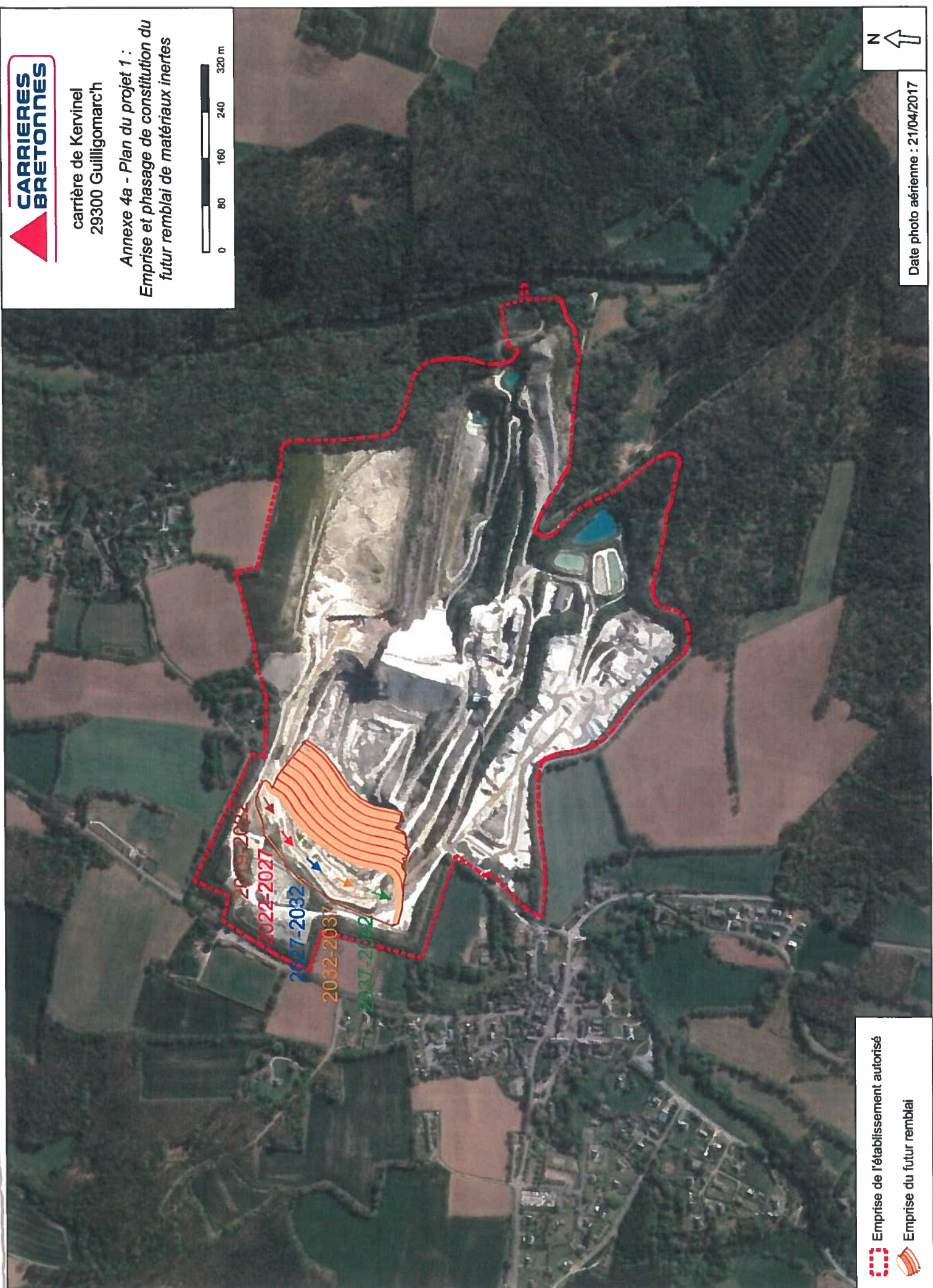
Date photo aérienne : 21/04/2017



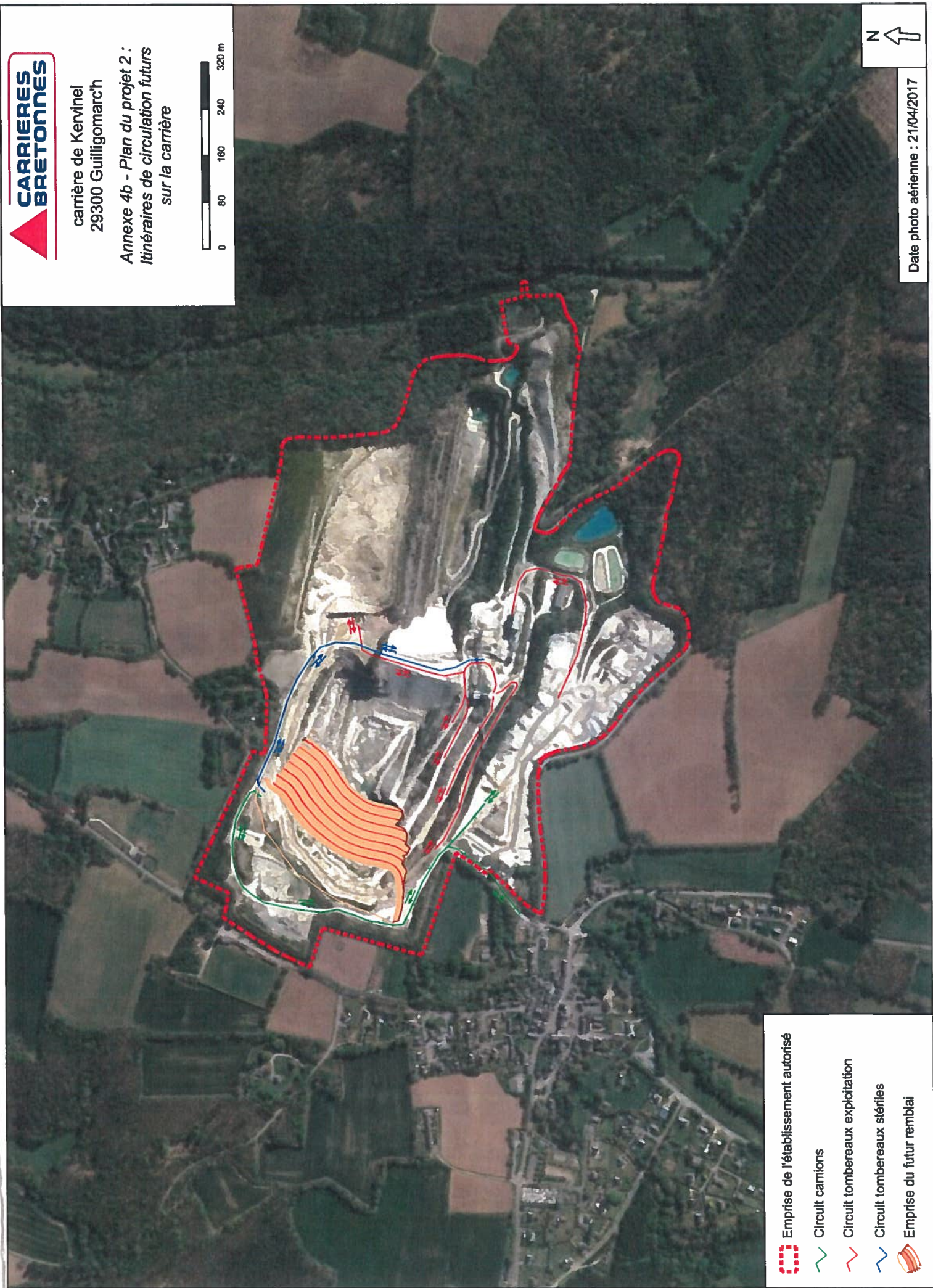
 Emprise de l'établissement autorisé






 Emprise du futur remblai









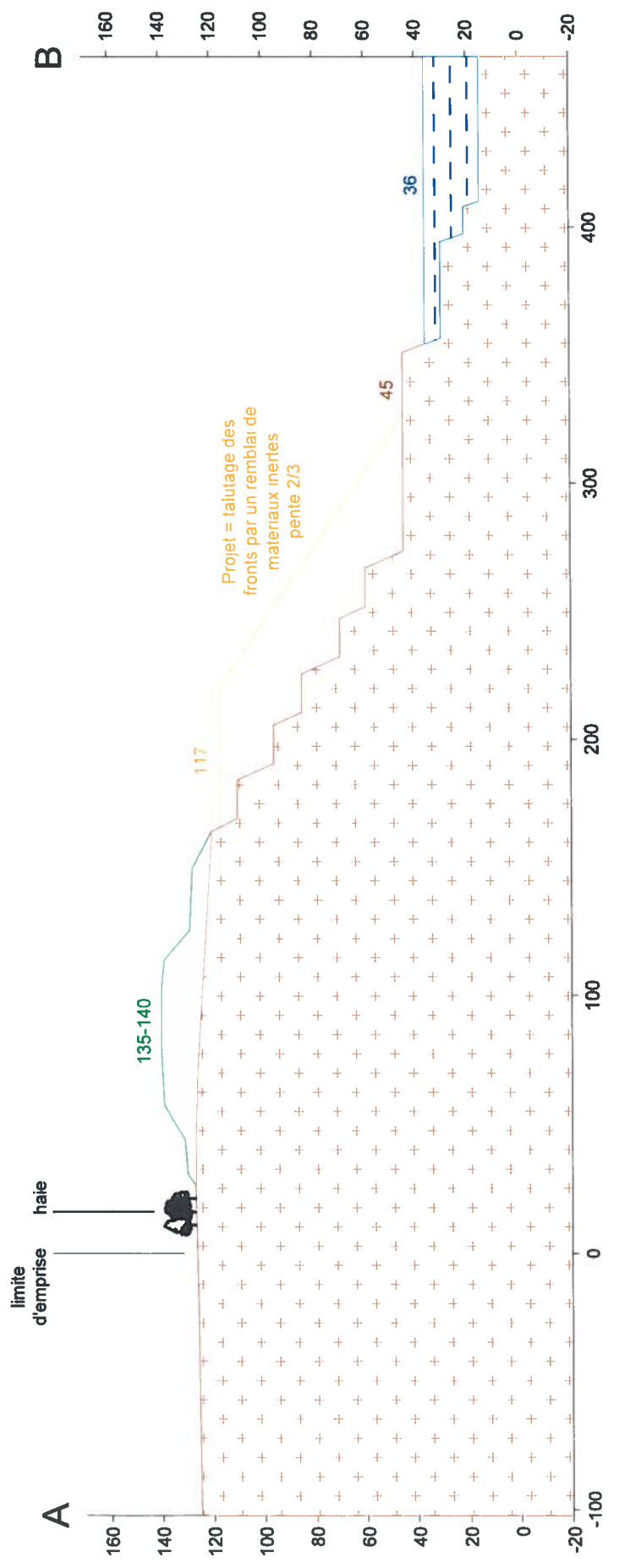
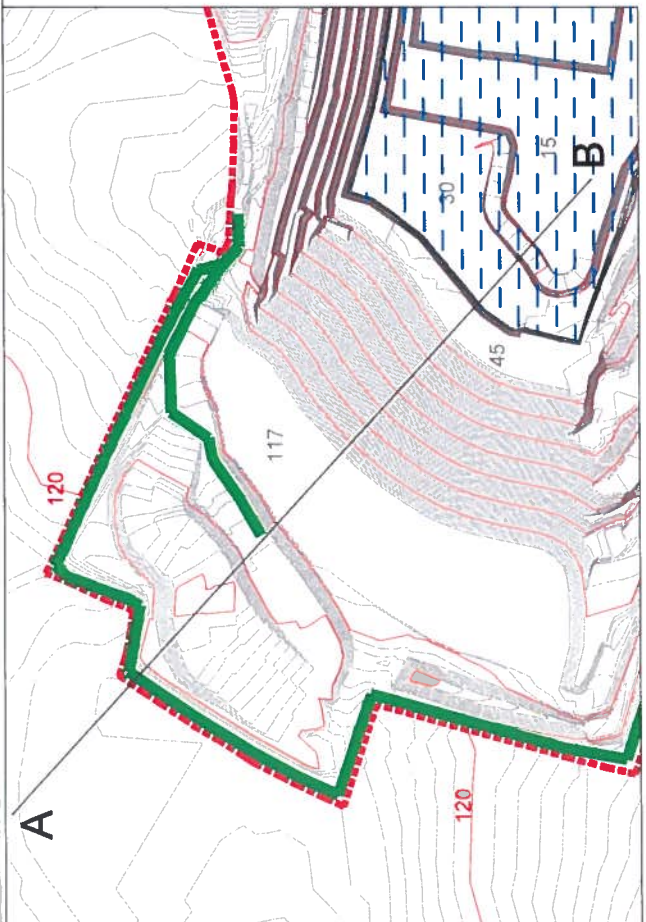
-  Emprise de l'établissement autorisé
-  Circuit camions
-  Circuit tombereaux exploitation
-  Circuit tombereaux stériles
-  Emprise du futur remblai



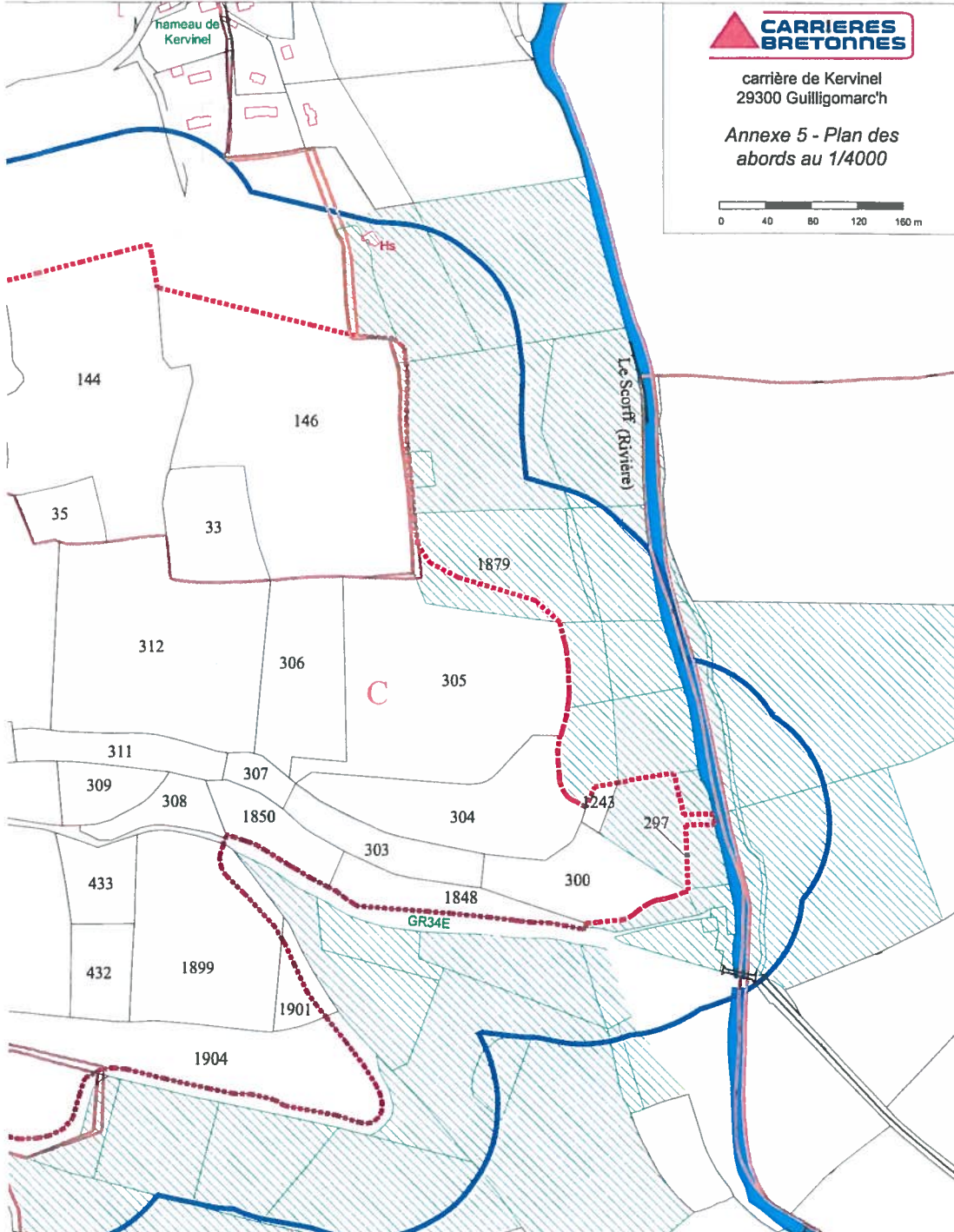




carrière de Kervinel  
29300 Guilligomarc'h  
Annexe 4c - Plan du projet 3 :  
Coupe transversale des fronts Ouest de  
l'excavation en fin d'exploitation












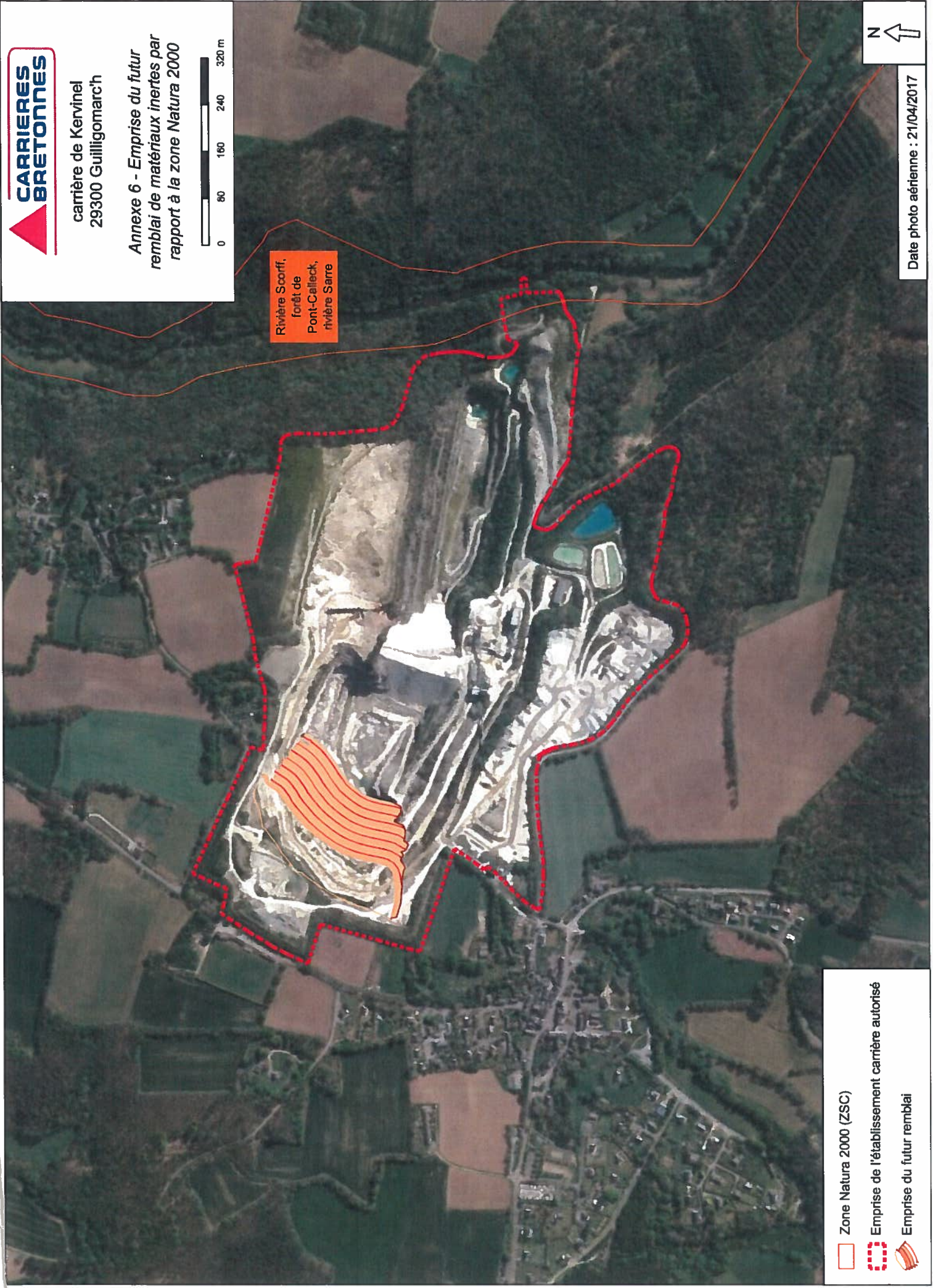


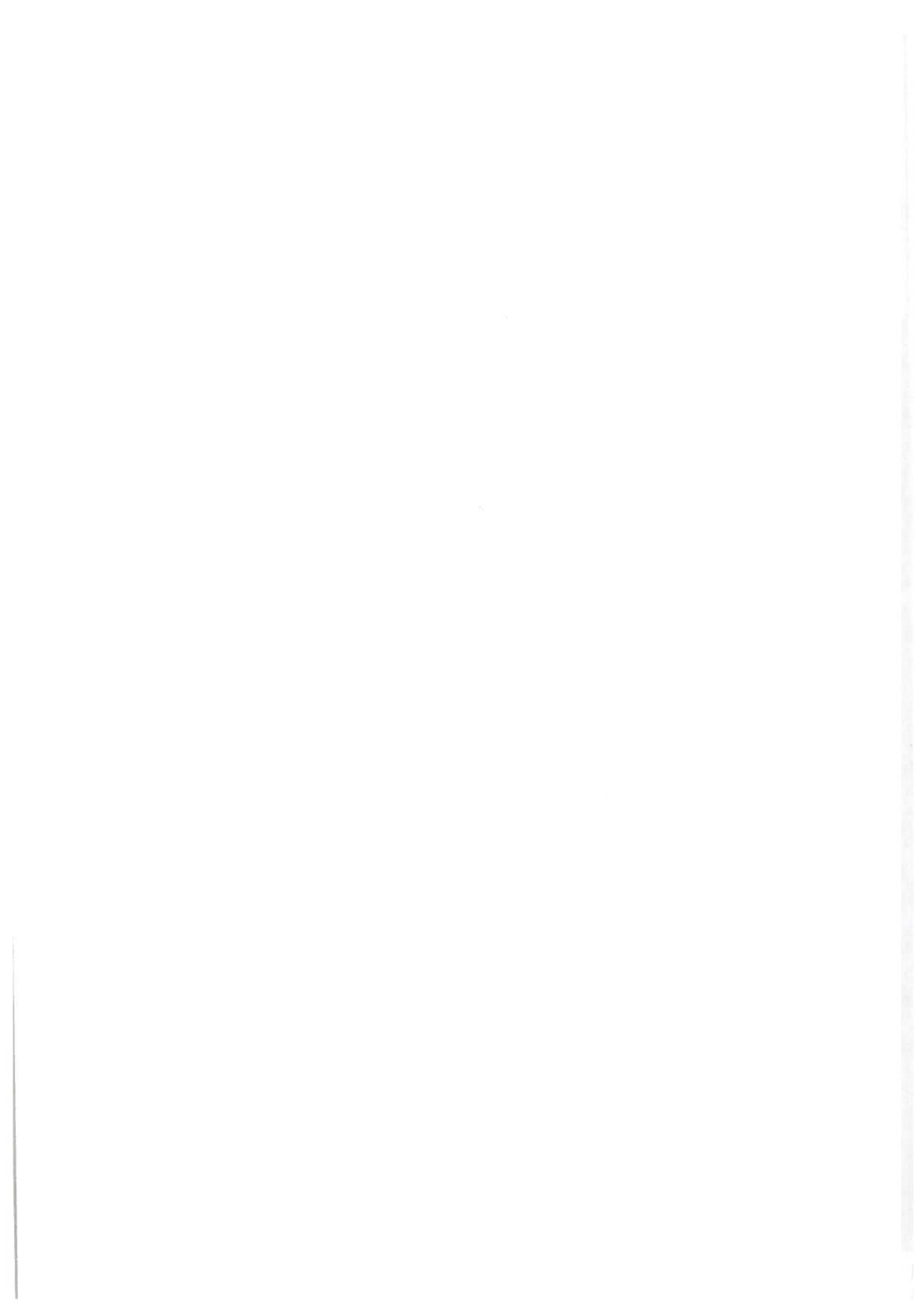
Rivière Scoeff,  
forêt de  
Pont-Calleck,  
rivière Sarre



Date photo aérienne : 21/04/2017

-  Zone Natura 2000 (ZSC)
-  Emprise de l'établissement carrière autorisé
-  Emprise du futur remblai







- application  
arrêté du 02-08-88  
de protection : 2

Secteur où les constructions sont autorisées.

Secteur réservé à l'implantation d'activités touristiques ou de loisirs

Secteur où les constructions ne sont pas autorisées (à l'exception de l'habitat individuel, le logement de saison ou l'extension des constructions existantes ou des constructions à réhabilitation présumées des constructions collectives, à l'exception après la fin de la mise en valeur des ressources naturelles).

Élément du paysage protégé en application de l'article L442-2 du Code de l'Urbanisme et de l'application des articles L430-1 et 2 du Code de l'Urbanisme

Talus

Site archéologique

Périmètre de la carrière de KERVINEL

**NB : le quadrillage correspond au site inscrit au titre du paysage : "rives du Scorff"**

